

2022_CT2_191

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BARRET Guy - BIANCO Kayané - BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - BOULAN Michel - BUCHAUT Romain - BURLE Christian - CESARI Martine - CHARRIN Philippe - CHAUVIN Pascal - CIOT Jean-David - CONTÉ Marie-Ange - CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - DELAVET Christian - DESVIGNES Vincent - DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GARCIN Eric - GERARD Jacky - GRANIER Hervé - GRUVEL Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HUBERT Claudie - JOISSAINS Sophie - KLEIN Philippe - LANGUILLE Vincent - MALLIÉ Richard - MARTIN Régis - MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PENA Marc - POUSSARDIN Fabrice - ROVARINO Isabelle - RUIZ Michel - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TAULAN Francis - VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis - CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - CRISTIANI Georges donne pouvoir à BURLE Christian - MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe - SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé - ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : GOURNES Jean-Pascal - RAMOND Bernard - TERME Françoise - VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 22 juin 2022

02_1_04

■ Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 30 juin 2022

23299

FBPA-034-30/06/2022-CM

■ Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M49, le Budget Supplémentaire a pour objet principal de reprendre les résultats et les restes à réaliser constatés au Compte Administratif de l'exercice précédent.

Il permet également de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions budgétaires.

• Budget annexe « CT2 – Assainissement » :

L'équilibre du Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe « CT2 - Assainissement » s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	8 228 356.21 €	8 228 356.21 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	5 570 017.06 €	5 570 017.06 €

• Budget annexe « CT2 – Eau » :

L'équilibre du Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe « CT2 - Eau » s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	2 406 846.60 €	2 406 846.60 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	282 497.76 €	282 497.76 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_191-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

• **Budget Annexe « CT2 – Opération d'Aménagement » :**

L'équilibre du Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe « CT2 – Opération d'Aménagement » s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	3 649 697.54 €	3 649 697.54 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	3 139 812.68 €	3 139 812.68 €

Un rapport de présentation et les maquettes budgétaires sont joints en annexe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA-022-10894/21/CM du 16 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif des budgets annexes du territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA-006-11693/22/CM du 5 mai 2022 approuvant la décision modificative des budgets annexes « CT2 – Assainissement et « CT2 – Eau » ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est intégrée la reprise de résultats de l'exercice 2021 des budgets annexes « CT2- Assainissement », « CT2 – Eau » et « CT2 – Opération d'Aménagement » aux Budgets Supplémentaires de l'exercice 2022 de ces mêmes budgets

Article 2 :

Est adopté le Budget supplémentaire 2022 des budgets Annexes « CT2- Assainissement », « CT2 – Eau » et « CT2 – Opération d'Aménagement » tel que présenté ci-dessus et détaillé en annexe.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances

Didier KHELFA

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Dans le cadre des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M49, le Budget Supplémentaire a pour objet principal de reprendre les résultats et les restes à réaliser constatés au Compte Administratif de l'exercice précédent.

Il permet également de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions budgétaires.

• Budget annexe « CT2 – Assainissement » :

L'équilibre du Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe « CT2 - Assainissement » s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	8 228 356.21 €	8 228 356.21 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	5 570 017.06 €	5 570 017.06 €

• Budget annexe « CT2 – Eau » :

L'équilibre du Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe « CT2 - Eau » s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	2 406 846.60 €	2 406 846.60 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	282 497.76 €	282 497.76 €

• Budget Annexe « CT2 – Opération d'Aménagement » :

L'équilibre du Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe « CT2 – Opération d'Aménagement » s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	3 649 697.54 €	3 649 697.54 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220619_19
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

--	--	--

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	3 139 812.68 €	3 139 812.68 €

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	54
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **23 JUIN 2022**